

Le 29 octobre 2024



## En direct du Conseil communautaire

Séance du 29 octobre 2024

[ÉQUIPEMENT SPORTIFS]

### Construction d'un complexe sportif intercommunal à Douvaine : vers la concrétisation

Le conseil communautaire se prononce ce mardi 29 octobre 2024 sur le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase et d'une piscine intercommunaux. Ce nouvel ensemble sportif verra le jour sur un terrain qui est la propriété de Thonon Agglomération, entre les rues des Acacias et du Cornet à Douvaine, à proximité du Collège du Bas-Chablais.

#### \_ Un projet intercommunal adapté aux besoins du territoire

Les études destinées à analyser le besoin et les modalités de la réalisation d'une **piscine intercommunale** avaient débuté sous l'égide de la Communauté de communes du Bas-Chablais. Celles-ci avaient démontré l'intérêt de construire une piscine, notamment pour répondre aux obligations éducatives en matière de natation pour les cycles primaires/collèges.

Avec la création de l'agglomération en 2017, l'analyse des besoins avait été étendue à l'ensemble du territoire, puis le principe de mise en œuvre validé par le conseil communautaire du 3 décembre 2019. Le choix du site d'implantation à Douvaine sur le tènement situé à proximité du collège du Bas-Chablais avait alors été définitivement arrêté, et avait lancé la réflexion sur le devenir du **gymnase** du collège. Construit dans les années 80, celui-ci nécessite des investissements lourds en termes de remise à niveau et d'amélioration de l'efficacité énergétique. L'hypothèse d'une construction neuve, associée au projet de piscine, avait ainsi été prise en compte dans l'étude pour permettre des mutualisations et des économies d'échelles. Le principe d'un centre sportif comprenant le centre aquatique et la reconstruction du gymnase pour le collège avaient ainsi été actés en 2020.

Puis en 2021, en conséquence du choix de la commune de Bons-en-Chablais de ne plus accueillir le **lycée**, et de celui de la commune de Douvaine de se positionner pour l'accueillir, la mutualisation des équipements sportifs et de l'adaptation du projet s'est imposée. La réalisation du complexe sportif est dorénavant intégrée dans le **projet global d'aménagement du secteur du Maise**, dont le projet de lycée est au cœur.

#### \_ Les principales caractéristiques du futur équipement

À l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, l'agglomération a affiné le programme de l'opération. En septembre dernier, celui-ci a été définitivement validé.

Le **centre aquatique** aura une surface de 2 541 m<sup>2</sup> et pourra accueillir en fréquentation maximum instantanée 600 personnes. Comme cela avait été déterminé dès le départ, le programme s'est orienté vers la réalisation d'un bassin à destination prioritairement des scolaires, avec un complément d'utilisation pour les activités individuelles ou collectives (associations, clubs...).

L'espace sera composé principalement :

- d'un bassin sportif de 25 m et 8 lignes d'eau
- d'un bassin de 250 m<sup>2</sup> permettant de répondre aux besoins connexes de la natation scolaire
- d'un bassin d'aisance de 125 m<sup>2</sup> pour la pratique d'activités telles que l'aquagym, l'aquabike ou les bébés nageurs
- de gradins de 150 places.

Côté **gymnase**, une démolition-reconstruction s'impose compte tenu de la vétusté du bâtiment et des normes à respecter en matière thermique rendues obligatoires par décret 2019-771 du 23 juillet 2019, communément dénommé « Décret tertiaire ».

Les **espaces extérieurs communs** accueilleront le stationnement des vélos et un parking de 100 places.

## **\_ Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre**

Le maître d'œuvre sera chargé de la conception du projet et du suivi des travaux. Pour le désigner, Thonon Agglomération lance cet automne une procédure de concours restreint, avec une première étape d'appel à candidatures. Une utilisation optimisée du foncier, ainsi que la présence obligatoire d'un énergéticien dans l'équipe de maîtrise d'œuvre constituent des points-clés du cahier des charges.

Le jury se réunira au premier trimestre 2025 pour sélectionner trois candidats. Chacun présentera un projet sous forme d'une esquisse avec des plans du futur complexe et de ses équipements. Après analyse des trois projets, le jury se réunira de nouveau à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour décider du projet retenu. Le marché de maîtrise d'œuvre sera conclu avec le candidat retenu après une ultime étape de négociation. Les études de conceptions commenceront à l'été 2025.

### **Le planning de mise en œuvre**

Lorsque la consultation des entreprises aura par la suite abouti, la durée prévisionnelle des travaux de réalisation de la piscine et du gymnase est évaluée à trois ans environ. L'objectif est une mise en service en 2028, concomitamment à celle du nouveau lycée et des aménagements connexes (voiries et gares routières notamment).

Au printemps 2024, il a par ailleurs été décidé que la gestion du centre aquatique fera l'objet d'un contrat de concession qui sera établi à l'issue de la construction après une mise en concurrence. Le gymnase quant à lui, principalement dédié aux activités scolaires (écoles, collège et lycée) sera exploité directement par Thonon Agglomération, comme cela est le cas de l'équipement actuel.

### **Coûts prévisionnels et financement**

Le montant total estimatif de l'opération comprenant les travaux (22 738 400 € HT), ainsi que les études préalables et honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à ce jour à 30 899 100 € HT, soit 37 078 900 € TTC.

A ce stade du projet, des demandes de subventions sont en cours auprès du Département de la Haute-Savoie pour le financement des études.

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET  
Service communication  
+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr